

en Colombie-Britannique qui, il y a vingt ans, était en rapport avec une association de chômeurs où les communistes étaient représentés? Cela veut-il dire qu'il est communiste? Je voudrais bien savoir ce que feront les créditistes à l'égard de leur candidat aux élections fédérales qui, autant que je sache, a travaillé avec moi dans d'autres organismes où les communistes étaient également représentés. Est-ce que le ministre créditiste de Colombie-Britannique est communiste parce qu'il a travaillé, il y a vingt-quatre ans, avec les chômeurs et les communistes? Ses rapports avec eux à l'époque font-ils de lui un communiste? Je répondrai que non.

Je connais ces deux créditistes. L'un est ministre provincial, et l'autre a été nommé, à Vancouver, candidat à la députation fédérale aux prochaines élections. D'après ce qu'on vient de dire, leurs rapports avec les communistes en auraient fait des communistes. J'affirme qu'ils ne le sont pas. Il faut admettre qu'au cours de notre existence nous rencontrons et travaillons tous avec bon nombre d'associations. Ce qui est vrai chez un homme, c'est son parti, sa loyauté, ses principes et son programme, et je déplore que, cet après-midi, on ait fait même la moindre allusion aux rapports qu'a pu avoir, il y a des années, un homme qui, je regrette de le dire, est maintenant décédé. Je regrette qu'il ait pu y avoir atteinte à la réputation de la part d'un membre de la Chambre des communes ou d'un parti.

Je dirai en guise de conclusion qu'au moment de nous séparer ici aujourd'hui j'espère fermement qu'au cours des deux prochains mois nous nous livrerons une lutte de programmes et de principes, et c'est à mon avis le sens de la démocratie.

M. Macdonnell: Je pense que je manquerais à mon devoir si je ne protestais pas très énergiquement contre les paroles dont s'est servi l'honorable député qui vient de reprendre son siège à l'endroit de mon collègue, le représentant d'York-Ouest.

Il a dit qu'il pensait que les questions posées par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre étaient motivées. Mon collègue a aussi posé des questions au sujet d'une situation difficile et embarrassante, pour nous tous, je pense. Le ministre a répondu à ces questions, mais je crois que rien ne méritait d'être qualifié d'atteinte à la réputation; c'était une série de questions.

Le très hon. M. Howe: Quel autre objectif poursuivait-il?

M. Macdonnell: Le ministre a accepté ces questions et y a répondu. C'est mon avis, et je le donne pour ce qu'il vaut.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

[M. Winch.]

LES VOIES ET MOYENS

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

L'hon. M. Harris propose la résolution suivante:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1958, la somme de \$1,714,109,433.08 soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, ainsi que l'énonce la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides.

La motion est adoptée.

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

L'hon. M. Harris propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1958, les sommes de \$62,536,262.84 et \$520,833.34 respectivement soient prélevées sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

M. Knowles: Le ministre fournirait-il des explications?

L'hon. M. Harris: Il s'agit ici du reste des crédits du ministère des Postes. Comme nous avons autorisé dans les résolutions précédentes la dépense proportionnelle de ces crédits, l'adoption de cette résolution signifie que tous les crédits du ministère des Postes seront autorisés, puisque les postes en cause du budget des dépenses ont été adoptés au cours de la session.

M. Knowles: Est-ce à dire que, lorsque le Parlement se réunira à l'automne, peu importe quel gouvernement sera au pouvoir, nous aurons à nous occuper des crédits de tous les ministères, sauf de ceux du ministère des Postes? La question est-elle réglée pour jusqu'à la fin de l'année financière dans le cas du ministère des Postes?

L'hon. M. Harris: Je crois que je puis risquer une opinion juridique et dire oui.

M. Macdonnell: On a l'habitude de prendre un engagement au moment de l'adoption de crédits provisoires. Le ministre a-t-il pris cet engagement?